

Poids et Cours de la Monnoie

DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC,
(Suivant l'Ordonnance du 29 Mars, 1777.)

L'OR.	Poids. Gros grs.	C. établi.			An. C.
		£.	s.	d.	ll. s. a.
La Portugaise pésant -	18 6	4	0	0	96 0 0
La Moydore -	6 20	1	10	0	36 0 0
Le Quadruple ou pièce de quatre Pistoles	17 0	3	12	0	86 8 0
La Guinée -	5 8	1	3	4	28 0 0
Le Louis d'Or -	5 3	1	2	6	27 0 0

En païant deux pennys un farthing (ou quatre sols
et demi) pour chaque grain au-dessous du dit poids.

L'ARGENT.		C. établi.			An. C.
		£.	s.	d.	ll. s. d.
La Piastre Espagnole -	-	0	5	0	6 0 0
L'Ecu d'Angleterre -	-	0	5	6	6 12 0
L'Ecu de France de 6 livres tournois	-	0	5	6	6 12 0
L'Ecu de France de 4 livres 10	-	0	4	2	5 0 0
L'sols tournois -	-	0	1	1	1 6 0
Shelling Anglois -	-	0	1	1	1 6 0
La pièce de France de vingt-quatre sols tournois -	-	0	1	0	1 4 0
La Escalin -	-	0	1	8	2 0 0
La pièce de France de trente-six sols tournois -	-	0	1	8	2 0 0

Toutes les différentes pièces de Monnoie d'Or ou
d'Argent ci-dénomées, les plus hautes comme les
plus basses, auront cours à raison de ces différens taux.
Et les dites espèces de Monnoie, ou aucune d'icelles,
seront légalement données en paiement de toutes dettes
quelconques.

LISTE

LISTE

J. F.
William
William
Alexis
Philip
Patrick

Hugh
Joseph
Simon
Theodo
Maurice

J. Bte.
Nathani
John St
James M
William
John Co
Watter I
Joseph B

ARP

Ignace P
Ignace P
Etienne I
Jeremiah
Modeste I
François
Pierre Ma
Robert Jo
Jean Plan
Benjamin
Joseph Gi
François I
Jacques R